

3.7.5 La mise en œuvre de la politique de rémunération en 2016

Conseil d'Administration

Les niveaux de rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration ont été approuvés par une large majorité des actionnaires en 2010. Sur la base de la révision périodique, un ajustement a été proposé et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en 2013.

Pendant l'année 2016, il n'a été proposé aucune modification des niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs.

Les niveaux de rémunération tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en avril 2013 restent d'application. Ces niveaux de rémunération se composent d'une rémunération annuelle fixe et de jetons de présence. La rémunération annuelle fixe s'élève à EUR 90.000 pour le Président et à EUR 45.000 pour les autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Les administrateurs non exécutifs reçoivent un jeton de présence d'EUR 2.000 par réunion du Conseil d'Administration et d'EUR 1.500 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour le Président du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration, le jeton de présence est fixé respectivement à EUR 2.500 par réunion du Conseil d'Administration et à EUR 2.000 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour plus de détails sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration en 2016, il convient de se reporter à la note 7, point 7.3 - Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des Etats financiers consolidés 2016 d'Ageas.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent ni prime annuelle, ni options sur actions, et ne reçoivent pas de droits de pension. Les administrateurs non exécutifs n'ont pas droit à une indemnité de départ.

La rémunération des membres exécutifs du Conseil d'Administration, est exclusivement liée à leur position de membre de l'Executive Committee, et est dès lors déterminée conformément à la politique de rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee.

Dans l'optique d'une bonne gouvernance, pour éviter un processus décisionnel en cascade et afin d'accroître la connaissance et la

perception des problématiques dans les principales entités opérationnelles, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la majorité de ses membres non exécutifs auprès des conseils d'administration des filiales d'Ageas. Les rémunérations éventuelles de ces mandats et leurs montants sont précisés à la note 7, point 7.3 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des Etats financiers consolidés 2016 d'Ageas.

Suivant la politique de rémunération et les niveaux de rémunération décrits ci-avant, la rémunération totale des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,25 million en 2016 comparé à EUR 1,34 million en 2015. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 7, point 7.3 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés 2016 d'Ageas.

Executive Committee

Tant les niveaux que la structure de rémunération des membres de l'Executive Management d'Ageas sont analysés chaque année. A l'initiative du Remuneration Committee, le positionnement compétitif d'Ageas en termes de rémunération est régulièrement examiné et discuté avec Willis Towers Watson mais également comparé à celui d'autres grandes entreprises d'assurance internationales basées en Europe et d'autres sociétés opérant à l'international.

Sur la base de l'évaluation du positionnement compétitif de la rémunération de l'Executive Management durant la seconde moitié de 2016, le Remuneration Committee a recommandé au Conseil d'Administration, qui a accepté de ne porter aucune modification à la rémunération des dirigeants pour 2017.

L'Executive Committee comprend Bart De Smet, CEO, Christophe Boizard, CFO, et Filip Coremans, CRO, tous trois étant membres exécutifs du Conseil d'Administration. Antonio Cano, COO a rejoint l'Executive Committee lors de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2016. La politique de rémunération telle que décrite ci-dessus s'applique aux membres de l'Executive Committee, y compris, mais sans s'y limiter, les règles en matière de rémunération variable, d'indemnité de départ et de clause de récupération. En 2016, la rémunération totale de l'Executive Committee s'est élevée à EUR 3,8 millions (EUR 4,2 millions en 2015).

Comme prévu par la politique de rémunération, pour leur performance en 2016, les membres de l'Executive Committee ont droit à une prime annuelle (STI ou short term incentive) et à un intéressement à long terme (LTI ou long term incentive) :

- Intéressement à long terme : pour l'année 2016, le taux de rentabilité total (TSR) de l'action Ageas est de - 7,6%, ce qui la place en quatorzième position dans son groupe de pairs. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Governance Committee, a dès lors recommandé qu'il n'y ait pas d'octroi de LTI pour 2016 car ce résultat d'Ageas est en deçà du 25^e centile du groupe de pairs ;
- Une prime à court terme, comprenant deux composantes : la composante Ageas représentant 70% et la composante individuelle représentant 30% sont prises en compte pour le calcul de la prime annuelle. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Governance Committee, a recommandé au Conseil d'Administration de prendre les résultats des KPI suivants en considération :
 - le résultat net des activités d'assurance ;
 - le rendement sur capitaux propres (ROE) des activités d'assurance ;
 - la marge opérationnelle sur les produits garantis et les produits en unités de compte ;
 - la valeur ajoutée par les nouvelles affaires.
- Avec prise en compte des performances individuelles, ceci donne les pourcentages suivants pour la prime individuelle (objectif de 50% de la rémunération de base ; fourchette de 0 à 100% de la rémunération de base) :
 - CEO - Bart De Smet : 95% de l'objectif ;
 - CFO - Christophe Boizard : 84% de l'objectif ;
 - CRO - Filip Coremans : 90% de l'objectif ;
 - COO - Antonio Cano : 85% de l'objectif.

Pour chaque membre de l'Executive Committee, une indemnité de départ de douze mois, pouvant être portée à dix-huit mois dans certaines circonstances, est prévue (y compris la clause de non-concurrence).

Pour plus de détails sur la politique de rémunération applicable à l'Executive Committee, il convient de se reporter à l'annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise : politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration d'Ageas et du Group Executive Committee.

Pour plus de détails sur la rémunération individuelle et le nombre d'actions, d'options sur actions et d'autres droits d'acquiescer des actions accordés, exercés et venus à échéance, il convient de se référer à la note 7, point 7.3 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés 2016 d'Ageas.

3.7.6 Procédure suivie pour élaborer, évaluer et revoir la politique de rémunération

Lors de sa désignation en avril 2009, le Remuneration Committee a élaboré une toute nouvelle politique de rémunération. Le Remuneration Committee réévalue régulièrement les différents éléments de la politique de rémunération et sa conformité aux lois et règlements en vigueur, assisté du cabinet de conseils externes Willis Towers Watson.

Le Remuneration Committee reste d'avis que cette politique, notamment avec un échelonnement de l'intéressement à long terme et de différents éléments de la prime à court terme, et avec l'évaluation de la performance sur la période d'échelonnement, est conforme aux normes et législations actuelles et, partant, à la stratégie actuelle de la société.

3.7.7 Perspective pour la politique de rémunération en 2017

Ageas réévaluera à nouveau la structure de sa politique de rémunération par rapport à l'environnement concurrentiel et réglementaire, comme il l'a fait dans le passé. S'il le juge nécessaire, il fera des propositions d'amendement ou de mise à jour. Toute modification de la politique de rémunération sera soumise pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires.

Bruxelles, le 4 avril 2017.

Le Conseil d'Administration

